



Activité Futures Mamans

à partir du 4ème mois de grossesse

**Objectif : séances d'aquagym douce et de relaxation
adaptées à la femme enceinte**

Merci de déposer le formulaire à l'accueil, complété et signé.

VOS COORDONNÉES

Nom : Prénom :

Date de naissance : Date prévue de l'accouchement :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Tél portable :

Mail :

J'autorise le centre aqualudique Lysséo à m'envoyer du courrier électronique pour recevoir des informations pratiques : OUI NON

Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom / Prénom :

Tél : Tél portable :

SÉANCE – Vendredi de 11h00 à 11h45 (hors vacances scolaires)

Unitaire 12,20 € Abonnement 5 séances* (valable 4 mois) 55,00 €

* Tarif indiqué hors coût de la carte d'accès.

Je soussigné(e) Mme certifie :

- avoir pris connaissance des conditions d'inscription, d'organisation et déclare y souscrire sans réserve (page 2),
- avoir pris connaissance du règlement intérieur de Lysséo et de s'y conformer scrupuleusement,
- autorise le centre aqualudique Lysséo à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence,
- être en possession d'une assurance responsabilité civile couvrant l'activité sportive.

En cas de doute sur votre état physique, nous vous invitons à prendre un avis médical (cf. page 2, extrait de l'art.8 du droit d'entrée du règlement intérieur.

Le centre Lysséo met en œuvre un traitement des données à caractère personnel ayant pour finalités : la souscription à un abonnement, l'inscription et la gestion des usagers aux activités proposées, l'élaboration de statistiques, de fréquentation, la facturation des différents services, le contact par mail pour la communication sur les activités et les événements Lysséo. Ces données ne sont transmises à aucun autre destinataire. Conformément au règlement européen n°2016/679 dit règlement général sur la protection des données RGPD, applicable dans l'ensemble de l'Union Européenne à compter du 25 mai 2018, qui constitue le texte de référence européen en matière de protection des données à caractère personnel, les personnes inscrites bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité de données, d'opposition au traitement des données, d'information d'une violation des données en cas de risques élevés pour les intéressés.

Le

Fait à

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Règlement spécifique à l'activité Futures mamans

Les modalités d'inscription

Les inscriptions au cours s'effectuent par saison sportive.

Chaque demande d'inscription sera classée par date d'arrivée et sera intégrée à une liste d'attente si besoin. L'inscription s'effectuera sur le créneau défini en fonction des places disponibles et sous réserve de paiement. A défaut de paiement au premier cours, Lysséo se réserve le droit d'annuler votre pré-inscription et d'en prendre une nouvelle. Toutes les séances sur un abonnement 5 séances seront remises à 0 au-delà de la date de fin de validité.

Pour tout nouvel abonnement, le client sera redevable de 3,50€ pour tout achat ou remplacement d'une carte d'accès (tarif 2024).

Pas de séances Futures mamans pendant les vacances scolaires, les jours fériés et les vidanges techniques.

Les utilisateurs sont priés de se conformer au règlement intérieur de Lysséo disponible à l'accueil.

La fiche d'inscription à l'activité choisie et le règlement intérieur constituent le seul cadre des relations juridiques entre le client et le centre aqualudique Lysséo.

Extrait de l'article 8 du règlement intérieur applicable aux usagers du centre aqualudique – Droit d'entrée

Abonnements

Plusieurs formules d'abonnement sont proposées aux usagers. Chaque abonné(e) reçoit, après acquittement de l'abonnement correspondant, un support d'accès personnalisé et nominatif comportant les conditions d'utilisation de l'abonnement.

Pour tout achat d'abonnement (hors rechargement) un support sera facturé au client selon le tarif en vigueur qui en deviendra le propriétaire.

Le prix de l'abonnement est celui en vigueur au jour de la signature par l'abonné ou à la date de renouvellement de l'abonnement.

La carte d'abonné est exigée à l'accueil de Lysséo. Elle peut être laissée dans le casier ou le vestiaire. Toutefois, sa présentation peut être demandée à tout moment par le personnel de l'établissement.

En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte d'abonné, l'établissement d'un duplicata sera facturé au tarif en vigueur et ne sera pas remboursée même si la carte originale était retrouvée.

Aucun traitement commercial ne sera effectué en raison des fermetures annuelles obligatoires.

Uniquement durant la période de validité pour tout type d'abonnement, l'usager pourra transmettre un seul certificat médical justifiant de l'inaptitude à la pratique d'une activité sportive au minimum 15 jours pour demander une prorogation de la date de validité conformément à la durée d'absence.

Si pour des raisons dûment justifiées de santé ou de mutation professionnelle, l'abonné est définitivement empêché de bénéficier des prestations de Lysséo (certificat médical, attestation employeur), il pourra demander la résiliation de son abonnement par courrier recommandé adressé à Lysséo dans les 2 mois qui suivent la survenance de la cause. Ce remboursement s'effectuera au *pro rata temporis*.

Un forfait « frais de traitement de dossier » sera appliqué à chaque demande de remboursement selon la grille tarifaire en vigueur.

Au terme de la validité de l'ensemble des cartes d'abonnement ou bons, aucun report du solde créditeur ou de la durée, aucune compensation ou remboursement ne seront consentis même en cas de non-utilisation.

La carte d'abonné est personnelle et non cessible. Le prêt, la revente, la location à un tiers constituent des infractions au présent règlement pouvant entraîner la résiliation de l'abonnement.

Extrait de l'article 15 du règlement intérieur applicable aux usagers du centre aqualudique – Pratique des activités

Cholet Sports Loisirs et la Direction de l'établissement déclinent toute responsabilité en cas d'incompatibilité médicale pour les activités proposées à l'intérieur du centre aqualudique Lysséo et rappellent qu'il appartient à tous les usagers de s'assurer auprès d'un médecin de leur aptitude pour la pratique des dites activités.

Toutes les activités révèlent de conditions particulières inscrites au dos des fiches d'inscription. Ces conditions décrivent les modalités générales telles que les formalités d'inscription et d'organisation des cours. Les activités sont planifiées sous réserve de disponibilité des espaces et peuvent donc être modifiées ou annulées sans préavis. Ils ne donnent lieu à aucune compensation, ni remboursement.

Les cours et activités commerciales sont du ressort exclusif du personnel Lysséo, titulaire d'un brevet d'état d'éducateur sportif ou d'un titre jugé équivalent.